

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **25 Novembre 2008**

L'an deux mil huit et le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAUSSINAND Bruno, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Arrivé en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 18 novembre 2008**

Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2008

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2008.11.01–MARCHE DE TRAVAUX- CARREFOUR DES QUATRE CHEMINS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé pour l'aménagement et la sécurisation du carrefour des Quatre Chemins.

Trois entreprises ont remis une offre dans les délais soit le 25 octobre 2008 à 12h00 : les entreprises COLAS, EUROVIA et EIFFAGE.

Suite à l'analyse faite en fonction des critères de prix et de valeur technique.

Le choix de la commission de procédure adaptée s'est porté sur l'entreprise EIFFAGE qui présentait une offre pour un montant de 27 135.50 €HT soit 32 454.06 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Entérine** le choix de la commission de procédure adaptée et retenir l'entreprise EIFFAGE pour une proposition d'un montant de 27 135.50 €HT soit 32 454.06 €TTC.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce marché.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.02-TRAVAUX EN REGIE

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le tableau des travaux en régie

Coût main d'œuvre : 22.16 €/heure

<i>Intitulé</i>	<i>Montant des fournitures</i>	<i>Coût Nombre d'heures travaillées</i>	<i>Total</i>
Ecoles	1 355.71 €	11 080.00 500h	12 435.71€
Sport et Culture <i>Salle de La Garde</i>	976.82€	5 540.00 € 250h	6 516.82 €
Voiries générales	6 664.61 €	3 878.00 € 175h	10 542.61 €
Mairie	296.09 €	775.60 € 35 h	1 071.69 €
Total	9 293.23€	21 273.60 960h	30 566.83

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Adopte** le tableau des travaux en régie.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.03–DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DEFONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
023	Virement section investissement Travaux en régie	+30 566,83	42	Travaux en régie 722-6	+ 30 566,83
TOTAL			TOTAL		
+ 30 566,83			+ 30 566,83		

Dépenses imprévues: 92763 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
040	art 2315	'+ 30 566,83	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 30 566,83

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Adoptent** cette décision modificative

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.04–DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes	
022	Dépenses imprévues	-400.00		
	Fournitures art 6063 d'entretien	+ 400.00		
TOTAL		0.00	TOTAL	0.00

Dépenses imprévues: 7042 -325-400: 6 317€

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Adoptent** cette décision modificative n°3 au budget assainissement.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.05–AVENANT CENTRES MUSICAUX RURAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les Centres Musicaux Ruraux initient les enfants des écoles publique et privée à la musique depuis plusieurs années sur la commune. En effet, les cours ont lieu dans les deux établissements scolaires à raison de deux heures hebdomadaires.

Il soumet au Conseil municipal l'avenant proposé par les CMR pour le 1^{er} janvier 2009, avec un montant de 1500 €(pour rappel en 2008 : 1 448 €soit une augmentation de 3.59 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

☞ **D'adopter** l'avenant proposé par les Centres Musicaux Ruraux

☞ **D'accepter** le nouveau tarif de l'heure année en stipulant que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6288 du budget primitif 2009.

☞ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

De plus, il informe le conseil que la commission culture et affaires scolaires du conseil général de l'Ardèche serait disposé à soutenir les collectivités finançant des interventions musicales pour compléter l'enseignement de la musique auprès des écoles. La commune sollicitera donc une aide auprès du Conseil général.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2008.11.06–INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics Locaux est fixée en fonction des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 ainsi qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983.

L'article 3 de cet arrêté exige qu'une nouvelle délibération soit prise lors du renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ décide d'attribuer à Monsieur Daniel MARTINETTI Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 20

Contre : 2

Abst : 1

2008.11.07–DESIGNATION D’UN REPRESENTANT AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE

La Communauté de Communes du Bassin d’Annonay a demandé au conseil municipal de désigner un représentant pour le représenter auprès de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charge.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux

☞ **Décident** de désigner Monsieur Maurice BERCHU comme représentant du conseil municipal de Roiffieux auprès de la CLETC.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2008.11.08–CONTRAT GAZ DE FRANCE

Le contrat de fourniture et d’acheminement du gaz naturel pour le complexe sportif de la Garde est arrivé à échéance.

Monsieur le Maire sollicite l’autorisation du conseil municipal afin de signer un nouveau contrat aux conditions suivantes :

Contrat Gaz de France Provalys

Quantité annuelle prévisionnelle : 80000kWh

Prix de marché HT :

-Abonnement : 118.61 €/an

- Prix de la consommation : 5.113 c Eur/kWh

Marché conclu pour une durée de 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat Gaz de France Provalys aux conditions précédemment citées.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.09–RAPPORT D’ACTIVITES DE LA CCBA

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d’activités de la Communauté de Communes du Bassin d’Annonay pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008.

Les conseillers municipaux prennent acte du rapport d’activités de la Communauté de Communes du Bassin d’Annonay pour la période allant du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008.

2008.11.10–ACQUISITION D’UNE MACHINE A BOIS

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises afin d’acquérir une machine à bois pour les services techniques de la commune.

Plusieurs entreprises ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

MACHINE A BOIS (combiné)			
FOURNISSEUR	LUREM	MINIMAX	OUTILLAGE 2000
FABRICATION	France	Italie	Chine Autriche
SAV	Romans	Grenoble	Alsace
GARANTIE	2ans	1an	1an
LIVRAISON	franco (mise en service)	franco (mise en service)	franco
MOTEUR	3/TRI	3/MONO	3/MONO
RABOTAGE	150	150	200
MONTANT ttc	3863	4250	3990

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

↳ **Retenir** l’entreprise LUREM et acquérir cette machine à bois pour un montant de 3863.00 €TTC

↳ **Préciser** que les crédits sont inscrits opération 101 « Acquisition de matériels » de la section investissement du budget communal.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.11–ACQUISITION D’UNE AUTO LAVEUSE

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises afin d’acquérir une auto laveuse pour les services techniques de la commune.

Plusieurs entreprises ont répondu et ont fait les propositions suivantes :

AUTOLAVEUSE COMPARAISON							
CARACTERISTIQUES	DUFASOL		LAURENT		MARIN		LEGOF
MARQUE	FIMAP		ALTO NILFISK		KARCHER		ECOLAB
BROSSE	45	5	53	10	45	5	45
APPUI BROSSE	CONSTANT	0	NON CONSTANT	10	ROULEAUX	5	CONSTANT
MANIABILITE		0		10		10	
MISE EN ROUTE	POUCES	0	PAUME MAIN	5	PAUME MAIN	5	POUCES
ASPIRATION		10		10		0	
LAVAGE	MOYEN	0	BON	10	RAYURES	0	MOYEN
VIDANGE EAU PROPRE		5		5		5	
VIDANGE EAU SALE		5	SOUPLE	10		10	
CONTENANCE		5		10		10	
SAV	VALENCE	5	DAVEZIEUX	10	DAVEZIEUX	10	VALENCE
CONSTRUCTION		10		10		5	
DEMONSTRATION		5		10		0	
PLATEAUX DISQUE		10	OUI	10		0	
SOUS TOTAL		60		120		65	
MONTANT TTC	2386,02		3 881,85		2808,81		2943,56

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

☞ **Retenir** l'entreprise LAURENT et acquérir cette auto laveuse pour un montant de 3 881.85 €TTC

☞ **Préciser** que les crédits sont inscrits opération 101 « Acquisition de matériels » de la section investissement du budget communal.

2008.11.12–IMPUTATION DE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite acquérir une perceuse à colonne à un particulier pour un montant de 1200 €

Considérant le caractère durable de ce bien, le Conseil municipal décide

☞ **D'autoriser** Monsieur le Maire à acquérir cette machine à bois à Monsieur BARDY.

☞ **D'imputer** cette facture en investissement à l'opération 101 Acquisition de matériel de la section investissement du budget principal.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

2008.11.13–MOTION DE SOUTIEN- ONF

Monsieur le Maire présente aux conseillers une motion proposée par l'Intersyndicale des Personnels de l'Office Nationale des Forêts relative à la restructuration envisagée de l'ONF.

Après avoir pris connaissance de la lettre de l'Intersyndicale des personnels de l'Office Nationale de l'agence Drôme Ardèche

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ Partage les inquiétudes des personnels quant aux menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'ONF sur nos forêts communales

☞ Demande au Président de l'Association des Maires des Communes Forestières et aux Parlementaires de s'opposer à cette restructuration.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 21

Abst : 2

2008.11.14–FIXATION DU MONTANT FORFAITAIRE DE LA CESSION DE LOT DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune, associée à l'ONF, va mettre en place un tirage au sort pour la vente de 21 lots de bois aux habitants de la commune de Roiffieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil

☞ **Fixe** à 40 € le montant forfaitaire d'un lot de bois, correspondant à la cession de menus produits.

☞ **Précise** que le tirage au sort et l'acquisition de lot de bois sera réservée aux habitants de Roiffieux et limité à une inscription au tirage au sort par famille.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES

❖ Bilan énergétique

Monsieur CARONNET du SDE De l'Ardèche a fait une présentation aux conseillers municipaux une synthèse du bilan énergétique de la commune qu'il a réalisé.

Le bilan énergétique complet est disponible en mairie.

❖ Invitations

L'Amicale Laïque de l'Ecole Publique de Roiffieux organisera sa fête de Noël le samedi 13 décembre 2008.

L'école Saint Joseph convie les conseillers municipaux le dimanche 14 décembre à 16h30 pour fêter le départ à la retraite de Madame Alice CHABANAS, directrice.

Le Comité des Fêtes invite le conseil municipal à participer à la venue du Père Noël le 05 décembre.

Madame CHAMBON renouvelle son invitation aux conseillers municipaux aux repas des aînés qui aura lieu le 07 décembre à la salle Félix.

❖ Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Père Gérard Colomb de la paroisse Ste Claire remerciant la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la Garde le 19 octobre.

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative, fait part au conseil des remerciements de l'ARAM pour l'aide apportée par la municipalité.

❖ Naissance

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la naissance de Warren BOKO, petit fils de Monsieur BETON Jacky.

❖ Commissions

Une commission Forêt aura lieu le 05 décembre à 14h00.

La prochaine Commission Urbanisme se réunira le 27 novembre à 20h30.

Une réunion de la Commission Finances a eu lieu le 24 novembre 2008 à 20h00.

❖ Bulletin municipal

Madame Valérie BOROT, Adjointe en charge de la Communication informe le conseil que le bulletin est presque prêt à partir à l'imprimerie. Il sera distribué par les secrétaires de mairie dans la semaine du 15 au 19 décembre.

❖ **Conseil municipal des Enfants**

Monsieur MAULARD, Adjoint en charge des Affaires scolaires, informe le conseil municipal que l'élection des conseillers municipaux d'enfants a eu lieu et que la première réunion se déroulera le 26 novembre à 10h00 en mairie.

❖ **Travaux :**

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des travaux informe le conseil que les employés communaux sont en train de construire des murs en vue de l'aménagement du carrefour des Quatre Chemins.

Les pompes de relevage de la station de Montagnan ont été réparées la semaine dernière. Les élus et les employés municipaux sont penchés sur ce dossier pour trouver une solution aux problèmes d'électricité de ce hameau.

La séance est levée à 22h45

Prochaine séance du conseil municipal le mardi 9 décembre à 20h00 en mairie.